

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 335

présenté par

M. Pancher, M. Castellani, Mme Descamps, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Panifous et
Mme Youssouffa

ARTICLE 11

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« peut prononcer »

le mot :

« prononce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Actuellement, la sanction prévue en cas de violation de l'obligation d'équiper les parkings de dispositifs de production d'énergie photovoltaïque est optionnelle. Cela risque de priver de toute efficacité cette disposition, qui est pourtant une des plus importantes de ce projet de loi. Cet amendement vise donc à rendre la sanction systématique.